



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Diversity of
Cultural Expressions

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Diversité
des expressions
culturelles

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Diversidad
de las expresiones
culturales

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

Разнообразие форм
культурного
самовыражения

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

تنوع أشكال التعبير
الثقافي

联合国教育、
科学及文化组织

文化表现形式
多样性

6 CP

DCE/17/6.CP/10
Paris, 4 avril 2017
Original : anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Sixième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II
12-15 juin 2017

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Rapport du Secrétariat sur le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Le présent document contient le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) pendant la période 2015-2016.

Décision requise : paragraphe 22.

1. Le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après dénommé « le FIDC ») est un Fonds volontaire multidonateurs créé en vertu de l'article 18 de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommée « la Convention ») afin de faciliter la coopération internationale pour le développement durable et la réduction de la pauvreté en vue de favoriser l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement qui sont Parties à la Convention.

2. Depuis 2010, 90 projets ont été financés dans 51 pays en développement et pays les moins avancés, pour un montant total de plus de 6 millions de dollars des États-Unis. Les contributions cumulées totales reçues depuis 2008 ont atteint près de 9 millions de dollars des États-Unis.

3. Bien que de plus en plus reconnu comme étant un outil efficace de coopération internationale pour la promotion de secteurs culturels dynamiques, le FIDC reste confronté à des défis qui sont susceptibles de compromettre son efficacité et ses résultats futurs. Les défis principaux sont les suivants : (i) le manque de ressources humaines nécessaires pour gérer le Fonds, suivre et évaluer les projets financés et mettre en œuvre la stratégie de levée de fonds et de communication ; (ii) l'atteinte d'un niveau de financement régulier suffisant pour répondre au nombre élevé de demandes de financement ; et (iii) l'amélioration de la visibilité et la sensibilisation au FIDC, en particulier auprès des donateurs et partenaires potentiels du secteur privé.

4. Le but du présent document est de présenter les résultats obtenus et les défis auxquels le Secrétariat a été confronté pour mettre en œuvre le programme d'activités du FIDC pendant la période 2015-2016. Il présente quelques faits essentiels concernant le processus de financement, les principaux résultats des projets et la stratégie de gestion axée sur les résultats, les progrès dans la mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds et de communication, ainsi que les défis à relever et les prochaines étapes.

5. Le programme d'activités du FIDC se fonde sur :

- les décisions et résolutions prises par les organes directeurs en ce qui le concerne ;
- les indicateurs de performance et les cibles adoptés dans le Programme et budget de l'UNESCO (C/5), Grand programme IV, Axe d'action 2 et les résultats escomptés concernant la mise en œuvre de la Convention de 2005 ;
- les directives opérationnelles établies pour le FIDC.

Il existe en outre deux développements majeurs qui ouvrent de nouvelles perspectives pour le FIDC et pour l'élaboration de rapports sur les activités et les résultats escomptés du Secrétariat, soit : la création d'un nouveau cadre de suivi de la mise en œuvre de la Convention, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Aperçu du processus de financement

6. L'Annexe I présente des éléments clés concernant le processus de financement du FIDC en 2015 et 2016. On observe, par exemple, ce qui suit :

- le nombre de demandes de financement a été de 294 en 2015 et de 451 en 2016. Cela représente une augmentation de 53 %, qui démontre la pertinence continue du FIDC et les attentes élevées des bénéficiaires potentiels au sein des Parties éligibles ;
- alors que le nombre global de demandes a augmenté, le nombre de demandes présélectionnées en vue de leur évaluation technique par le Secrétariat est demeuré stable (102 demandes de financement en 2015 et 115 en 2016). En 2016, cependant, on a noté une nette diminution de 19 % du nombre de commissions nationales qui ont participé à la présélection. La raison de cette diminution n'est pas connue pour le moment ;
- suite à l'évaluation technique, il y a eu une diminution du nombre de demandes de financement conformément aux objectifs du Fonds et son champ d'intervention. Parmi les demandes évaluées en 2015, 55 ont été jugés éligibles à l'évaluation finale du Groupe d'experts. En 2016, ce chiffre est tombé à 36. Cela témoigne d'un besoin grandissant de renforcement des capacités pour l'élaboration de projets, comme le prévoient la stratégie et le programme globaux de développement des capacités de la Convention ;

- dans la limite des ressources du FIDC, le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») a approuvé, au total, 12 projets : 6 à sa neuvième session (décembre 2015) et 6 à sa dixième session (décembre 2016).

7. Pour rappel, les demandes de financement éligibles sont évaluées par un Groupe d'experts indépendant nommé par le Comité. Le cycle de financement de 2016 a été entrepris par un nouveau Groupe d'experts composé de six membres, approuvés par le Comité à sa neuvième session (Décision 9.IGC.6) conformément aux orientations révisées (paragraphe 16). La moitié des membres en place ont reçu un mandat renouvelé de deux ans afin d'assurer la continuité des travaux, et trois nouveaux membres, issus d'une communauté d'experts des politiques culturelles, des industries culturelles et créatives, et de la culture et du développement, ont été nommés pour quatre ans. Quatre nouveaux experts suppléants ont également été nommés pour être prêts à intervenir si l'un des experts du Groupe n'était pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions pendant toute la durée de son mandat. Conformément au paragraphe 16.3 des orientations, le Secrétariat a réuni les membres du Groupe d'experts au Siège de l'UNESCO, à Paris, en juillet 2016. À cette réunion, les experts ont pu échanger à propos du processus d'évaluation et des défis auxquels ils étaient confrontés, et s'entendre sur les projets qu'ils recommanderaient de financer.

8. Les faits ci-dessus et présentés à l'Annexe I, conduisent à conclure qu'il est grandement nécessaire de renforcer les capacités des commissions nationales (pour ce qui est du processus de présélection) et des bénéficiaires potentiels (pour ce qui est de la conception des projets). Conscient de ces défis, le Secrétariat a élaboré une série de modules de formation sur le processus de demande et la manière dont les commissions nationales peuvent présélectionner les projets à soumettre au Secrétariat. Ces modules ont été testés tout au long de 2016 lors d'ateliers sous-régionaux tenus à la Barbade (juin 2016), en Équateur (mars 2016), au Viet Nam et en République démocratique populaire lao (février 2016). Ces ateliers ont été organisés avec l'appui des commissions nationales respectives et avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO à Kingston, Quito et Hanoï. Ils ont eu pour résultat direct une augmentation du nombre de demandes de financement présentées par des parties prenantes des pays participants, y compris la Colombie, qui a vu sa première demande approuvée par le Comité à sa dixième session, en décembre 2016. Il faudrait étendre ces activités à l'aide de ressources extrabudgétaires.

Principaux résultats des projets et stratégie de gestion axée sur les résultats

9. Le Secrétariat publie un rapport annuel sur les résultats des projets complétés et soumet ce rapport au Comité à chacune de ses sessions. Le rapport le plus récent, présenté à la dixième session du Comité et intitulé « Horizon 2030 : lorsque créativité rime avec développement durable », présente les résultats des projets approuvés par le Comité à sa huitième session, en décembre 2014. Il présente les résultats de sept projets, démontrant le lien intrinsèque qui existe entre la Convention, les objectifs du FIDC et les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après dénommés « ODD »). Il présente également trois projets de la Barbade, du Paraguay et du Sénégal et l'impact que l'investissement du FIDC continue de produire longtemps après la fin de la période de financement des projets. L'Annexe II présente quelques données sur tous les projets dont le financement a été approuvé entre 2010-2016.

10. Démontrer l'impact que les projets financés par le FIDC produisent au niveau des pays faisait partie des 35 recommandations de la première évaluation du Fonds, réalisée en 2012 par le Service d'évaluation et d'audit (IOS). Bien que la majorité des recommandations de cette évaluation d'IOS aient été pleinement mises en œuvre (voir l'Annexe III), l'élaboration d'un cadre et une stratégie de gestion axés sur les résultats se poursuit pour faciliter un suivi plus efficace des projets financés et de l'impact du FIDC dans le temps. Il est toutefois entendu que la mise en œuvre complète de cette recommandation aura des incidences financières pour le Secrétariat. Pour pouvoir appliquer pleinement aux opérations du FIDC une approche concrète de gestion axée sur les résultats afin d'assurer un suivi et une évaluation efficaces des projets financés, des ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour mettre en place un mécanisme qui recueille et traite les informations et données relatives à toutes les étapes des projets, de leur conception par les parties prenantes à leur mise en œuvre sur le terrain et à l'impact qu'ils produisent au-delà de

la période de financement¹. Ce type d'évaluation pourrait être appliqué à tous les projets financés par le FIDC qui ont été mis en œuvre depuis que le Fonds a commencé à opérer en 2010, et est considéré comme essentiel pour accroître la visibilité du FIDC et consolider et conserver la confiance des donateurs.

11. Entretemps, le Secrétariat continue de travailler sur le cadre de gestion axée sur les résultats pour le FIDC (voir l'Annexe IV). En 2016, le cadre du FIDC a été aligné sur le nouveau cadre de suivi de la Convention présenté dans le Rapport mondial 2015 intitulé « Repenser les politiques culturelles : 10 ans de promotion de la diversité des expressions culturelles pour le développement », tout en tenant compte des ODD. Cette version révisée a été appliquée au huitième appel à demandes de financement, lancé en 2017. Le tableau présenté à l'Annexe V illustre la façon dont le FIDC et ses projets contribuent à la réalisation des ODD.

Mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds et de communication

12. La stratégie quinquennale de levée de fonds et de communication (2013-2018) a été adoptée par le Comité à sa sixième session, en 2012 (Décision 6.IGC 6, par. 3). Il a été décidé de suivre la mise en œuvre de la stratégie sur une base annuelle, en tenant compte des fonds et des ressources disponibles.

13. La stratégie a été conçue en trois phases. La première (janvier 2013 – juin 2014) visait à élargir la base de soutien existante du FIDC parmi les gouvernements des Parties à la Convention. La deuxième (juillet 2014 – juin 2016) avait pour objectif d'approcher des donateurs externes pour conclure des partenariats avec le secteur privé et des particuliers à hauts revenus. La troisième (juillet 2016 – décembre 2017) visait à mettre en place un partenariat de marque à plus long terme avec le secteur privé qui pourrait canaliser un pourcentage des ventes des entreprises vers le FIDC, tandis qu'un partenariat avec un important groupe de médias appuierait le programme de plaidoyer de la Convention. L'objectif global est de faire en sorte que d'ici à 2018, le FIDC bénéficie d'un soutien financier régulier d'au moins la moitié des Parties, et que six partenariats clés qui représenteront 30 % de ses ressources soient développés avec le secteur privé.

Chiffres clés de la stratégie de levée de fonds et de communication du FIDC

Phase	Période	Principal objectif	Coût estimé des activités*	Budget approuvé par le CIG	Objectif de financement	Fonds amassés
1	Janvier 2013 – Juin 2014	Élargir la base de soutien parmi les gouvernements	359 500	143 023	1 434 875	1 060 893,86
2	Juillet 2014 – Juin 2016	Approcher des donateurs externes ; conclure des partenariats avec le secteur privé et des particuliers à hauts revenus	457 125	71 434	4 391 367	1 340 583,77
3	Juillet 2016 – Décembre 2017	Recevoir un soutien régulier de 50 % des Parties et développer 6 partenariats clés avec le secteur privé qui représenteront 30 % des ressources du FIDC	351 625	80 125	5 070 218	535 639,59**
Total			1 168 250	294 582	5 070 218	2 937 117,22**

* Hors dépenses de personnel.

** Situation en mars 2017.

¹ Voir la Résolution 5.CP 10 et les Décisions 9.IGC 6 et 10.IGC 8.

14. Le tableau ci-dessus montre des résultats mitigés. Pour la phase 1 de la stratégie, l'objectif de financement a été atteint à 75 %, alors que les montants générés pour la phase 2 représentent à peine plus d'un tiers de l'objectif fixé. Les chiffres cumulés des deux phases font apparaître un écart de 41 % entre les montants escomptés et effectivement obtenus. En examinant les chiffres cumulés des trois phases (de janvier 2013 à mars 2017), il a été obtenu 58 % du montant visé.

15. Afin de consolider la base de donateurs du FIDC, la Directrice générale a lancé un appel à contributions aux Parties en décembre 2015, avril 2016 et février 2017, via une lettre officielle qui les encourageait à soutenir le FIDC grâce à une contribution volontaire régulière égale à au moins 1 % de leur contribution annuelle totale au budget de l'UNESCO (Résolution 5.CP 10 et Décisions 8.IGC 10, 9.IGC 6 et 10.IGC 8). Le résultat a été le suivant :

- en 2015, 19 Parties ont versé un montant total de 463 603,37 dollars des États-Unis ;
- en 2016, 40 Parties ont versé un montant total de 833 303,64 dollars des États-Unis ;
- 16 Parties² ont versé des contributions à la fois en 2015 et en 2016, et 6³ d'entre elles ont déjà versé une nouvelle contribution pour 2017 ;
- 16 Parties⁴ ont versé une contribution pour la première fois durant l'exercice 2015-2016.

16. Afin d'atteindre l'objectif fixé pour la phase 2 de la stratégie de levée de fonds, le Secrétariat a effectué des recherches en vue de prospecter auprès du secteur privé et de particuliers à hauts revenus ; il en a résulté une liste détaillée et une base de données de 40 entreprises privées susceptibles de devenir donatrices. Les entreprises ont été sélectionnées en fonction de la correspondance de leurs objectifs de responsabilité sociale avec ceux du FIDC. De potentielles modalités ont été identifiées pour la levée de fonds et la mise en place de partenariats. Une série de messages de communication spécifiquement adaptée aux partenaires du secteur privé a été conçue. Ces messages ont ensuite servi de base pour la réalisation d'une brochure préparée par le Secrétariat intitulée « La créativité compte » (voir paragraphe 19 ci-dessous).

17. Sur la base de cette liste, trois entreprises ont été retenues pour une phase d'essai destinée à déterminer l'efficacité potentielle de la stratégie et des messages. Parmi elles, Vivendi, membre du Pacte mondial des Nations Unies, a été sélectionnée pour sa vision globale en faveur des industries culturelles et créatives et pour sa déclaration explicite d'engagement envers la Convention, qu'elle a identifiée comme faisant partie de ses « préoccupations stratégiques essentielles », ainsi que pour sa promotion des droits de l'homme et du programme de développement durable. À cette fin, le Secrétariat a rencontré des représentants de Vivendi chargés de la responsabilité sociale de l'entreprise dans le cadre d'une première réunion exploratoire. D'autres rencontres sont prévues. Dans l'intervalle, Vivendi a accepté de distribuer les présentations multimédias du FIDC et d'aider le Secrétariat dans ses efforts de sensibilisation du public au Fonds et à l'impact de ses projets.

18. Élément encourageant, le Secrétariat a reçu certaines contributions uniques versées au FIDC en 2016 par la Fondation Fok Ying Tung Ltd. (Chine), qui a fait don des profits de la vente d'un livre de photographies, et de l'Association des Beaux-Arts de Gwangju (République de Corée), qui a fait don d'une partie des profits issus de sa Biennale d'art contemporain.

19. Pendant la mise en œuvre des deuxième et troisième phases de la stratégie, plusieurs outils de communication ont été mis au point et des activités de sensibilisation ont été entreprises afin d'accroître la visibilité du FIDC et de faire connaître la valeur des projets qu'il soutient :

² Allemagne, Andorre, Autriche, Canada (Québec), Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, République tchèque, Serbie, Slovaquie et Suède.

³ Allemagne, Canada (Québec), Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande et Suède.

⁴ Belize, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, El Salvador, Gabon, Grenade, Guinée, Haïti, Jamaïque, Luxembourg, Mali, Maroc, Paraguay, Togo, Viet Nam.

- (i) Huit bulletins d'information électroniques (« [e-infos](#) ») ont été publiés et distribués en anglais, français et espagnol. Ils présentent des projets spécifiques en lien avec divers thèmes intéressant le FIDC, la Convention et l'UNESCO. Les statistiques du nombre d'ouvertures du message et de clics qui en ont résulté montrent que de juillet 2015 à décembre 2016, les e-infos ont dépassé la moyenne généralement enregistrée pour les bulletins d'informations internationaux dans les secteurs de l'éducation, des organisations à but non lucratif et des gouvernements. Si le nombre d'abonnés a considérablement augmenté (passant de 4 500 en 2015 à 7 300 en 2016), les e-infos n'ont pas réussi à susciter, avec le grand public et les parties prenantes, les interactions qui lui auraient permis de devenir un véritable instrument d'échange et de partage d'informations.
- (ii) Deux éditions de la [brochure](#) annuelle présentant l'impact des projets du FIDC ont été publiées et distribuées au Comité à ses neuvième et dixième sessions, à la Conférence des Parties à ses cinquième et sixième sessions, ainsi qu'à la 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO.
- (iii) Le film institutionnel du FIDC a continué à être diffusé dans le monde entier et a été traduit en six langues (allemand, anglais, chinois, espagnol, français et portugais). En outre, un film sur l'impact du FIDC a été réalisé en anglais, français et espagnol pour illustrer les résultats concrets du Fonds sur le terrain et pour rejoindre différents publics, notamment les partenaires potentiels du secteur privé.
- (iv) Des messages ciblant le secteur privé ont été publiés dans la brochure intitulée « La créativité compte » (disponible en anglais, français et espagnol) afin d'encourager le secteur privé à contribuer au Fonds. Cette brochure a été distribuée en 2016 lors de différents événements rassemblant des acteurs gouvernementaux et de l'industrie, tels que le Festival international du film de Cannes et les Journées européennes du développement. Elle a par ailleurs été distribuée lors de l'édition 2016 de l'événement *Art for Tomorrow* (L'Art pour demain) organisé par le *New York Times* à Doha.
- (v) D'autres actions de plaidoyer ont été menées sur les réseaux sociaux afin de renforcer la portée globale du FIDC, notamment pour l'appel à demandes de financement et la distribution des nouvelles présentations multimédias. La communauté du FIDC sur les réseaux sociaux a été particulièrement mobilisée par de nombreuses publications concernant les nouveaux films consacrés au Fonds, dont les réseaux de distribution se sont de ce fait étendus.

20. Bien que tous ces outils de communication aient été largement diffusés auprès des différentes communautés de l'UNESCO, des réseaux gouvernementaux et des principales parties prenantes de la Convention, et malgré la mise en œuvre de plusieurs actions de sensibilisation, il reste très difficile d'élargir la portée globale du Fonds et d'en accroître la base de donateurs en dehors des milieux gouvernementaux.

21. Pour conclure, 63 Parties ont versé au moins une contribution au FIDC depuis que le Compte spécial a été créé en 2008. Bien que ce nombre représente 43 % des Parties, la plupart des contributions sont irrégulières et le Fonds doit encore relever d'importants défis s'il veut atteindre son objectif final, qui est de recevoir un soutien financier régulier d'au moins la moitié des Parties d'ici à 2018. De plus, 14⁵ Parties sur ces 63 n'ont pas renouvelé leur contribution depuis au moins 2012. Depuis le lancement du Fonds, 82 Parties n'y ont jamais contribué. Si la participation de nouveaux contributeurs donnant pour la première fois est encourageante, le FIDC aura besoin que toutes les Parties versent des contributions régulières, travaillent avec les partenaires locaux pour organiser des événements et activités de levée de fonds, et prennent contact avec des donateurs du secteur privé. L'urgence est d'autant plus pressante que le FIDC doit réaliser ses objectifs de levée de fonds et être en mesure de continuer d'investir en faveur de la créativité dans les pays en développement, selon l'engagement pris par les Parties de mettre en œuvre les buts et objectifs de la Convention.

⁵ Afrique du Sud, Albanie, Azerbaïdjan, Cameroun, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Grèce, Islande, Inde, Norvège et Sainte-Lucie.

22. La Conférence des Parties souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION 6.CP 10

La Conférence des Parties,

1. *Ayant examiné le Document DCE/17/6.CP/10 et ses Annexes,*
2. *Prend note du rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC pour la période 2015-2016 ;*
3. *Reconnaît les progrès réalisés par le Secrétariat dans la mise en œuvre des recommandations d'IOS, conformément aux Décisions 9.IGC 6 et 10.IGC 8 du Comité, et demande aux Parties de fournir des ressources extrabudgétaires afin que le Secrétariat puisse pleinement mettre en œuvre ces recommandations ;*
4. *Reconnaît les efforts du Secrétariat pour accroître la visibilité du FIDC grâce à la stratégie de levée de fonds et de communication, demande au Comité de poursuivre son travail en vue de mettre en œuvre les objectifs de la stratégie de levée de fonds et de communication du FIDC et d'identifier les ressources à utiliser à cette fin, et invite le Comité à présenter un rapport sur le sujet à sa septième session ;*
5. *Prend note du besoin urgent, pour toutes les parties prenantes, de sensibiliser au FIDC et demande aux Parties d'appuyer et de participer activement aux activités de communication et de levée de fonds au niveau national ;*
6. *Encourage les Parties à soutenir le FIDC en versant des contributions volontaires régulières équivalant à au moins 1 % de leur contribution totale à l'UNESCO et demande au Secrétariat d'envoyer la lettre officielle d'appel sur une base annuelle.*

ANNEXE I

**Données concernant les sixième et septième cycles de financement
(2015 et 2016)**

Tableau 1 : Processus de soumission des demandes : nombre de demandeurs et nombre de demandes de financement présentées

Type de demandeur	Nombre de demandeurs		Nombre de demandes de financement présentées	
	6 ^e cycle (2015)	7 ^e cycle (2016)	6 ^e cycle (2015)	7 ^e cycle (2016)
Pays éligibles	70	82	266	415
Pays non éligibles	11	11	16	19
OING	12	17	12	17
Total	93	110	294	451

Tableau 2 : Processus de présélection par les Commissions nationales

	6 ^e cycle (2015)	7 ^e cycle (2016)
Nombre de Commissions nationales ayant procédé à la présélection	55/70	52/82
Nombre de Commissions nationales n'ayant PAS procédé à la présélection	15/70	30/82
Nombre total de demandes de financement évaluées par les Commissions nationales	242/266	357/415
Nombre de demandes de financement présélectionnées soumises pour l'évaluation technique	90	98

Tableau 3 : Évaluation technique par le Secrétariat

		6 ^e cycle (2015)	7 ^e cycle (2016)
Nombre de demandes de financement examinées	ONG/Parties	90	98
	OING	12	17
Nombre de demandes de financement recevables soumises à l'évaluation finale	ONG/Parties	54 émanant de 34 pays	33 émanant de 24 pays
	OING	1	3

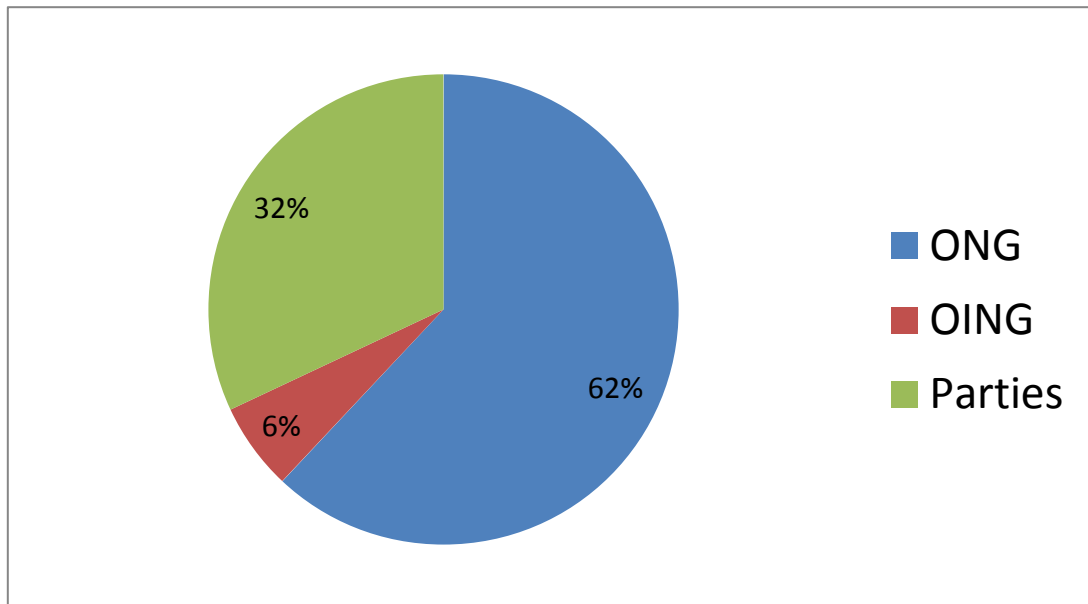
Tableau 4 : Évaluation par le Groupe d'experts

		6 ^e cycle (2015)	7 ^e cycle (2016)
Nombre de demandes de financement évaluées	ONG/Parties	54 émanant de 34 pays	33 émanant de 24 pays
	OING	1	3
Nombre de demandes de financement approuvées par le Comité	ONG/Parties	6 émanant de 4 ONG et de 2 Parties	6 émanant de 4 ONG et de 2 Parties
	OING	0	0

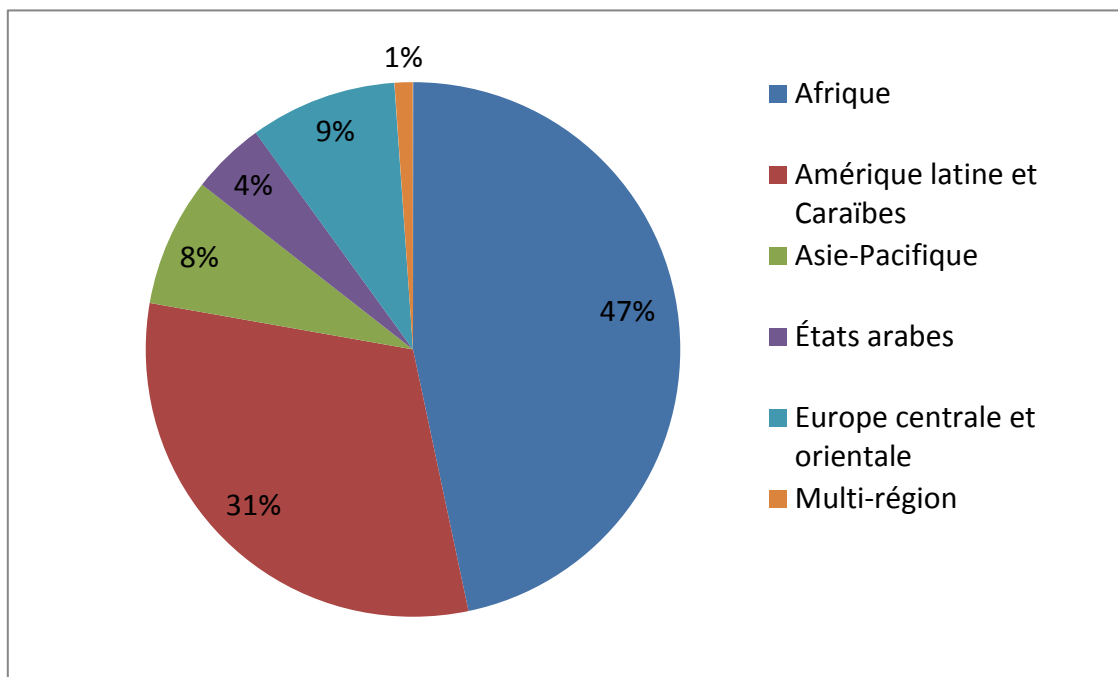
ANNEXE II

Statistiques des projets financés de 2010 à 2016

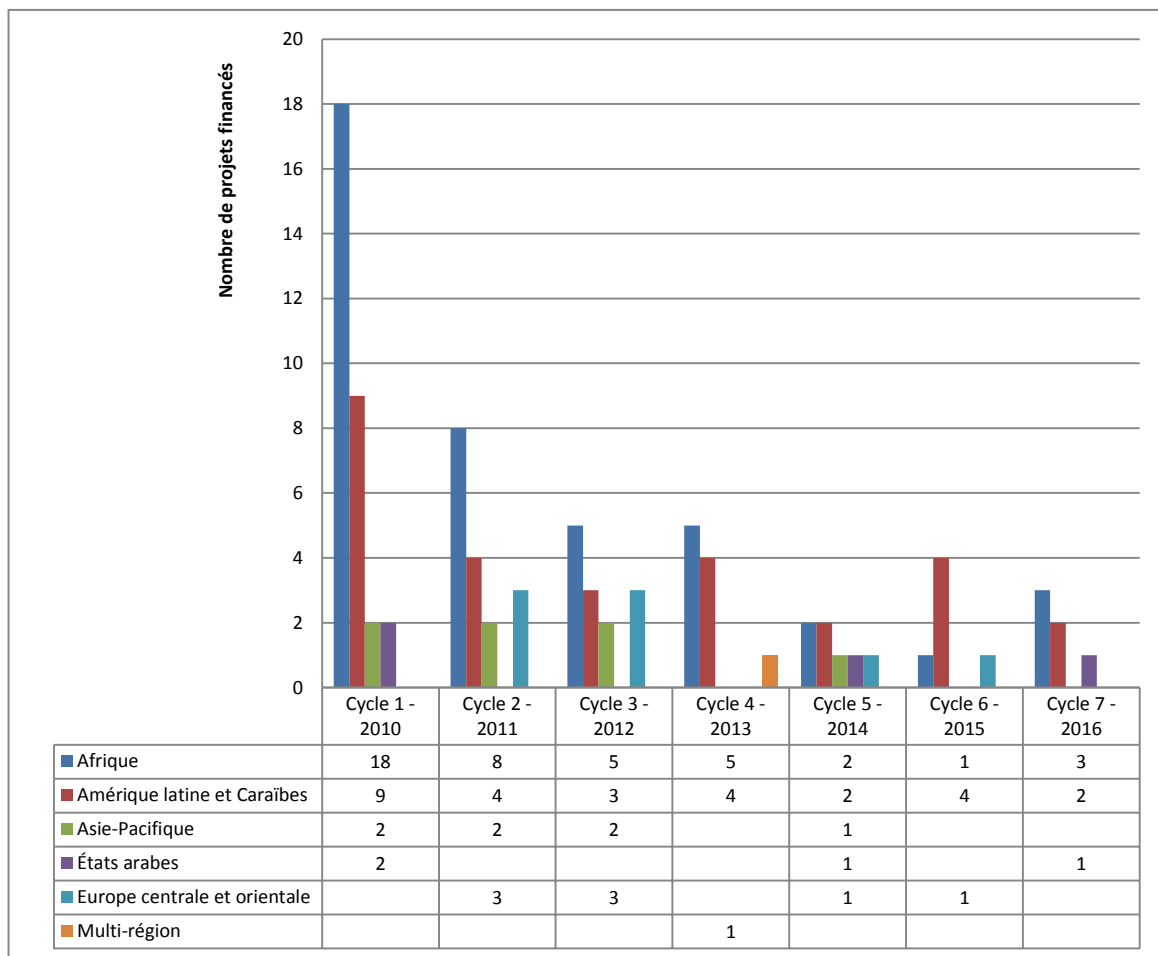
Pourcentage de projets financés par type de bénéficiaire



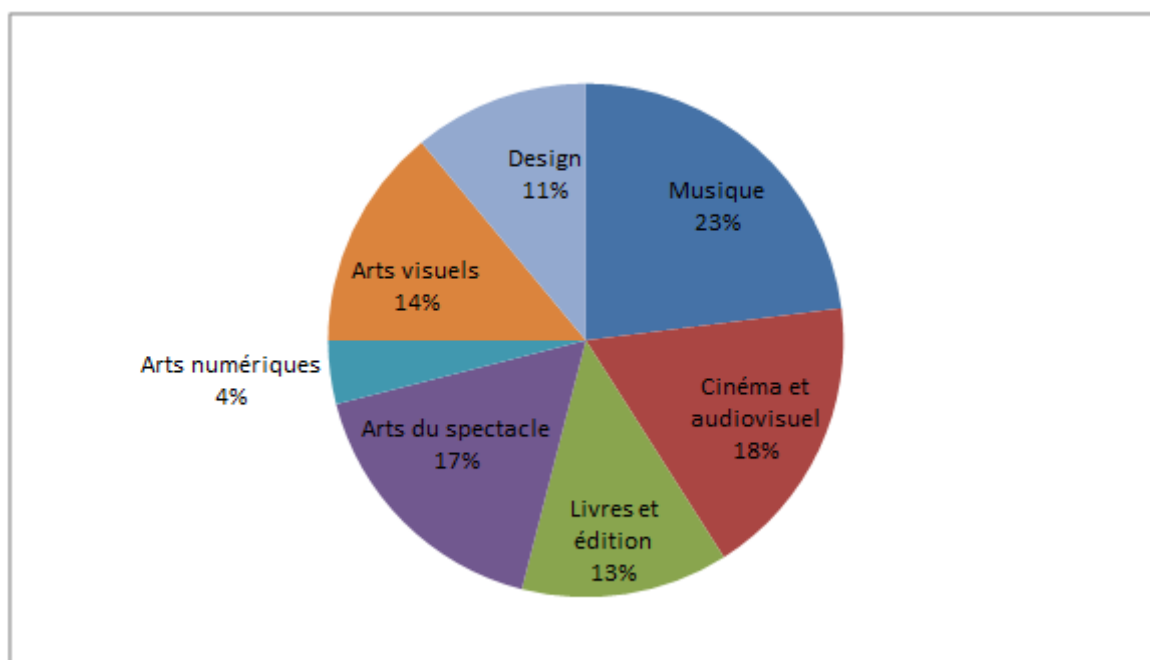
Pourcentage de projets financés par région



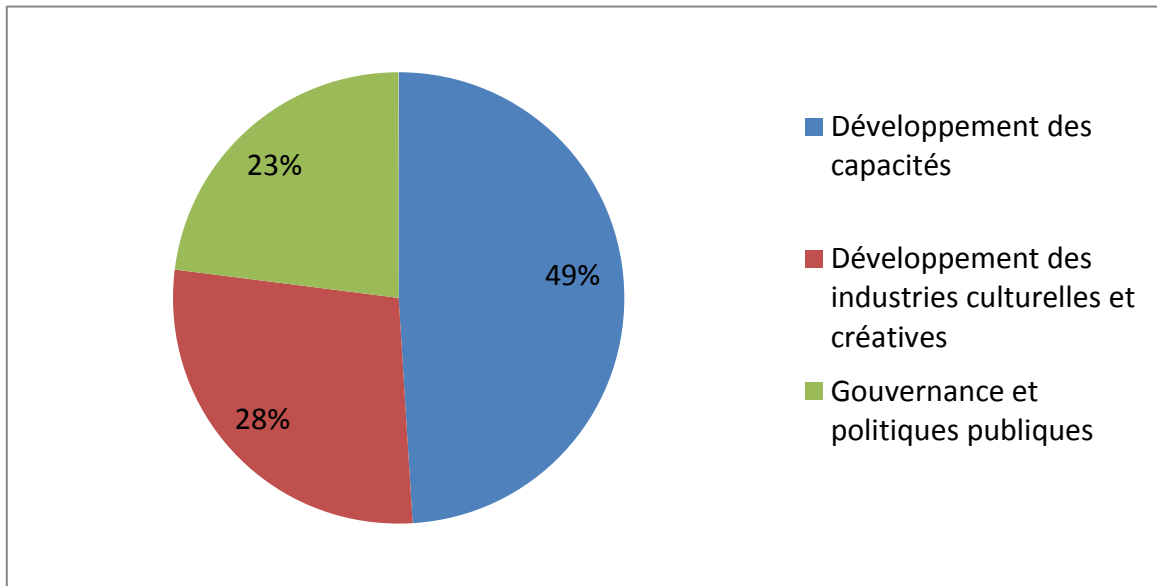
Nombre de projets financés par région/par cycle



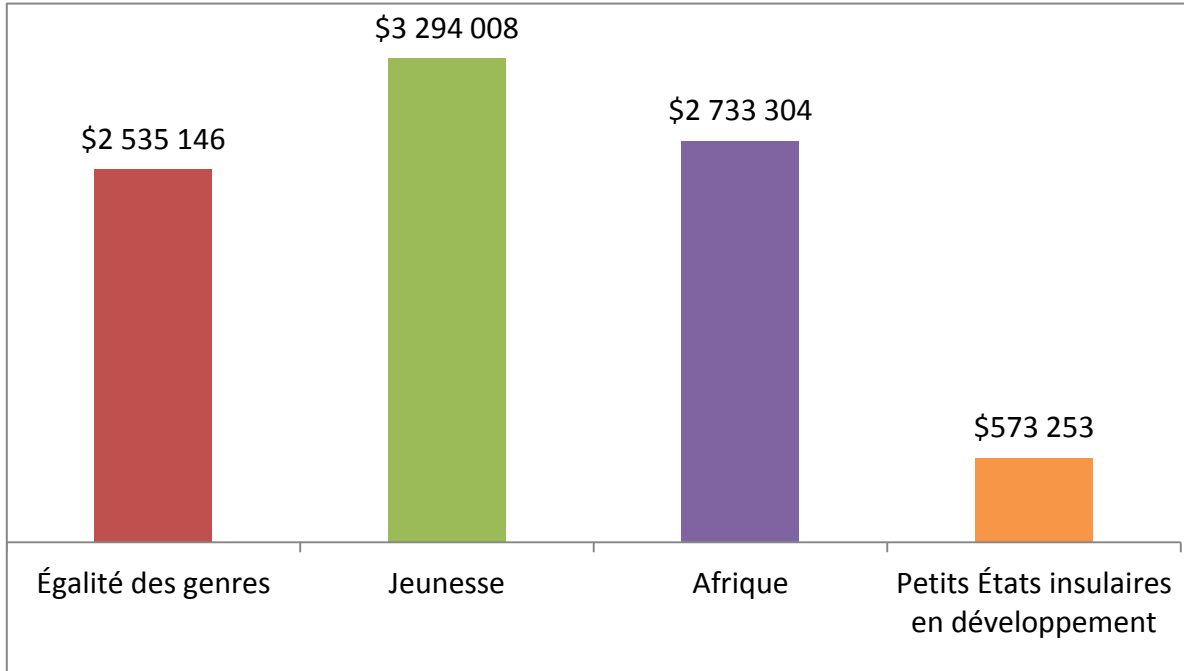
Pourcentage de projets financés par domaine culturel



Pourcentage de projets financés selon l'impact



Financement de projets par priorités et pôles thématiques de l'UNESCO



ANNEXE III
État de mise en œuvre des recommandations d'IOS par le Secrétariat

Recommandation	État de mise en œuvre
<p>Recommandation 1 : Continuer à participer au Groupe de liaison des Conventions culturelles (GLCC) afin d'harmoniser les procédures des différents fonds de l'UNESCO, d'accroître les synergies et d'éviter les chevauchements au niveau du ciblage et du financement. (Secrétariat)</p>	<p>Le Secrétaire de la Convention participe aux réunions ordinaires du GLCC et l'équipe du FIDC assiste régulièrement aux réunions du sous-groupe de travail consacré à l'assistance internationale.</p>
<p>Recommandation 2 : Consulter le Conseil d'administration du Fonds international pour la promotion de la culture afin de déterminer les domaines potentiels de concurrence et de chevauchement et de mettre au point des stratégies en vue de les éviter. (CIG)</p>	<p>L'équipe du FIDC échange et communique régulièrement avec le Secrétariat du FIPC afin d'éviter le chevauchement des activités entre les deux Fonds.</p>
<p>Recommandation 6 : Hiérarchiser les programmes/projets qui, tout en satisfaisant aux critères de qualité définis dans les Orientations, répondent aussi à certaines considérations stratégiques. Identifier précisément ces considérations stratégiques conformément aux objectifs spécifiques du FIDC (qui restent à établir) et les examiner régulièrement à mesure que le Fonds se développe. (Des suggestions quant à la manière d'adopter une approche plus stratégique lors de la sélection des projets à financer sont faites dans les paragraphes précédents.) Il s'agit d'une priorité urgente si l'on veut que le FIDC se maintienne au-delà de la phase pilote. (CIG)</p>	<p>Les considérations stratégiques ont été intégrées aux Orientations et sont actuellement mises en œuvre conformément au cadre de gestion axée sur les résultats (GAR).</p>
<p>Recommandation 7 : Élaborer une vision de l'orientation future du FIDC et un cadre de résultats prévoyant des objectifs à court et long termes, des échéanciers et des indicateurs. (CIG)</p>	<p>Le cadre GAR, mis au point pour le FIDC en 2014 en collaboration avec les parties prenantes du Fonds, a été révisé en 2016, conformément au Rapport mondial 2015 et aux Objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, et comporte des résultats à moyen et long termes et des objectifs à court et long termes, ainsi que des échéanciers et des indicateurs. Le développement d'une base de données a été initié en vue d'analyser et de suivre rétrospectivement les projets qui ont été financés et achevés.</p> <p>Le cadre GAR a été inclus dans les modules de renforcement des capacités et dans les outils de formation relatifs aux procédures de demande, de présélection et d'évaluation du FIDC.</p> <p>Le cadre GAR révisé a été intégré au formulaire de soumission de demande pour le huitième appel du FIDC.</p>

<p>Recommandation 8 : Fixer des objectifs précis pour la mobilisation des ressources, articulés autour des objectifs indiqués dans le cadre de résultats. (CIG)</p>	<p>Le Comité a adopté une stratégie de levée de fonds pour le FIDC à sa sixième session en décembre 2012. Un montant de 50 489 \$ des États-Unis a été alloué à la mise en œuvre de la deuxième phase des activités de levée de fonds et de communication en 2015 (Décision 9.IGC 6, paragraphe 8). Le montant total des fonds alloués en 2016 pour compléter la troisième phase s'élève à 53 416 \$ des États-Unis (Décision 10.IGC 8, paragraphe 8).</p>
<p>Recommandation 12 : Travailler avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO pour assurer systématiquement une complémentarité et des synergies entre les projets financés par le FIDC et d'autres activités de l'UNESCO au niveau des pays. (Secrétariat)</p>	<p>L'équipe du FIDC communique et échange régulièrement avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO, pour les impliquer activement dans le processus de mise en œuvre et le suivi des projets financés par le FIDC.</p> <p>Des fiches de renseignements destinées aux bureaux hors Siège ont été conçues et distribuées aux 22 bureaux concernés en 2015. Elles sont en train d'être remises à jour, pour servir d'outil pratique d'information sur l'état actuel de la mise en œuvre du FIDC et sur son impact dans les différents pays, garantissant ainsi la complémentarité et les synergies entre les projets du FIDC et les activités de l'UNESCO au niveau national.</p>
<p>Recommandation 13 : Accorder une importance particulière à la durabilité des projets. Ceci doit se faire lors de la sélection des projets à financer, puis dans le cadre du suivi ultérieur et au moment de l'examen des rapports. (Secrétariat)</p>	<p>Lors de sa cinquième session, la Conférence des Parties a rappelé l'importance des critères de durabilité et de besoin parmi ceux à prendre en compte pour l'attribution des fonds du FIDC (Résolution 5. CP 10, paragraphe 4).</p> <p>Le Secrétariat a intégré des indicateurs relatifs à la durabilité dans les formulaires de demande, d'évaluation et de rapport utilisés pour les sixième, septième et huitième appels du FIDC, qui ont respectivement eu lieu en 2015, en 2016 et en 2017. Chaque demandeur et gestionnaire de projet doit décrire les mesures mises en place pour veiller à ce que les objectifs à long terme du projet soient atteints. Le Groupe d'experts examine quant à lui les possibilités, les opportunités et les défis à long terme lors de l'évaluation de chaque proposition de projet.</p>
<p>Recommandation 15 : Mettre les principaux résultats et réalisations des projets financés par le FIDC, les bonnes pratiques et les enseignements retenus à la disposition de toutes les parties prenantes afin que l'apprentissage puisse s'opérer dans l'ensemble des organisations et pays concernés. (Secrétariat)</p>	<p>Le Secrétariat met régulièrement à jour les informations relatives aux projets financés par le FIDC sur son site Web : http://fr.unesco.org/creativity/ifcd.</p> <p>Entre 2015 et 2017, le Secrétariat a produit huit numéros de bulletins d'information électroniques (e-infos), deux éditions de la brochure annuelle du FIDC, un film d'impact (en anglais, français et espagnol), un dépliant ainsi que trois vidéos afin de communiquer sur les principaux résultats et sur l'impact des projets du Fonds.</p>
<p>Recommandation 16 : Dans le cadre de la future plate-forme de gestion des connaissances, compléter tous les efforts de gestion de connaissances en ligne sur le FIDC et sur la Convention par des initiatives qui sollicitent la participation active des parties prenantes afin de les intégrer à une plus vaste communauté d'apprentissage, et utiliser à cet effet les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter. (Secrétariat)</p>	<p>Depuis son lancement en novembre 2014, le site Web du FIDC (http://fr.unesco.org/creativity/ifcd) est l'une des pierres angulaires du système de gestion des connaissances en ligne de la Convention.</p> <p>En coopération avec l'unité ERI/DPI/WEB, les médias sociaux tels que Facebook et Twitter ont été utilisés pour promouvoir les principales activités du FIDC, ses appels à demandes de financement et l'impact de ses projets.</p>

<p>Recommandation 19 : Faire diffuser à l'avenir l'information sur les appels à demandes de financement par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, les Commissions nationales, les points focaux nationaux de la Convention de 2005 et les organisations de la société civile qui ont le statut d'observateur au CIG. Encourager toutes ces entités à publier des informations sur le FIDC dans les langues de leurs pays respectifs. (Secrétariat)</p>	<p>Les informations sur les appels à demandes de financement sont diffusées par le biais des bureaux hors Siège de l'UNESCO, des Commissions nationales, des points de contact nationaux des Parties à la Convention et des organisations de la société civile.</p>
<p>Recommandation 20 : Indiquer dans la communication avec les Commissions nationales et les candidats éventuels si les Commissions nationales sont autorisées à percevoir une quelconque redevance pour l'expédition des dossiers au FIDC ou pour tout autre service assuré dans ce contexte. (Secrétariat)</p>	<p>Les processus de demande et de présélection du FIDC s'effectuant en ligne depuis le sixième appel (2015), le problème des frais de poste liés aux demandes a été résolu.</p>
<p>Recommandation 22 : Désigner dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO des points focaux nationaux ou régionaux pouvant fournir de l'information et de l'aide aux demandeurs lors du processus de demandes de financement. (Secrétariat)</p>	<p>Des spécialistes des programmes culturels au sein des bureaux hors Siège de l'UNESCO concernés ont été désignés en qualité de points focaux du FIDC pour fournir des informations et de l'aide aux demandeurs et aux Commissions nationales tout au long du processus de demande. L'équipe du FIDC maintient un contact régulier avec eux et les met en copie de toute correspondance.</p> <p>Les collègues des bureaux hors Siège ont été dûment informés de la participation des pays concernés à l'appel du FIDC par l'intermédiaire de fiches de renseignements.</p> <p>Concernant le processus de soumission de demandes, le guide annoté du FIDC a été révisé et un nouveau module de formation a été développé à l'usage des collègues hors Siège, afin qu'ils soient en mesure d'accompagner les demandeurs tout au long du processus de demande.</p>
<p>Recommandation 23 : Donner aux OING plus de directives sur les lettres d'appui qu'elles doivent obtenir des pouvoirs publics. (Secrétariat)</p>	<p>Le Secrétariat continue d'accompagner les OING en leur fournissant des informations plus directes et précises sur la procédure de demande pour les OING, notamment sur les lettres d'appui qu'elles doivent obtenir des gouvernements.</p>
<p>Recommandation 28 : Convoquer une réunion téléphonique collective avec l'ensemble des experts, lorsqu'ils ont fini d'évaluer les propositions de projet, pour débattre de leurs évaluations et de la réflexion dont elles sont issues. (Secrétariat)</p>	<p>Des conférences téléphoniques ont été organisées avec les membres du Groupe d'experts du FIDC dans le cadre de l'appel à demandes de financement en 2015 et en 2016, après l'évaluation technique entreprise par le Secrétariat. Des discussions en ligne se sont également poursuivies tout au long du processus d'évaluation.</p> <p>Le Groupe d'experts s'est réuni pour une deuxième fois au Siège de l'UNESCO à Paris en juillet 2016, pour échanger sur le processus d'évaluation et sur les défis qu'ils ont rencontrés, et pour parvenir à un consensus sur les projets à recommander pour le financement.</p>

Recommandation 33 :

Recouvrement des coûts : Recouvrer tous les coûts directs d'administration, de suivi et de coordination supportés par le budget du Programme ordinaire de l'UNESCO, y compris les coûts de personnel, auprès du FIDC. (Secrétariat, CIG)

Le Secrétariat continue d'appliquer systématiquement la politique de recouvrement des coûts de l'UNESCO pour la gestion des projets financés par le FIDC (Décision 8.IGC 5a, paragraphe 12, Décision 9.IGC 6, paragraphe 9 et Décision 10.IGC 8, paragraphe 4).

Le Secrétariat a pris des mesures pour recouvrer les coûts concernant la période de janvier 2015 à décembre 2016, qui s'élèvent à 153 336 \$ des États-Unis. Le recouvrement des coûts pour 2017 (70 248 \$ des États-Unis) a été inclus dans le projet de budget prévisionnel approuvé par la dixième session du Comité.

ANNEXE IV

Cadre de gestion axée sur les résultats du FIDC

Objectifs stratégiques à
moyen terme (8 ans)**Objectif général :**

Le FIDC soutient la mise en œuvre de la Convention de 2005 de l'UNESCO et l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement, en renforçant les moyens disponibles pour créer, produire et distribuer des biens et services culturels divers, ainsi que pour y accéder.

Objectif stratégique 1 :

Un système de gouvernance durable de la culture qui favorise la diversité des expressions culturelles est créé en ciblant des changements structurels.

Objectif stratégique 2 :

Un échange plus équilibré des biens et services culturels Nord-Sud et Sud-Sud, et une mobilité internationale accrue des artistes et des professionnels de la culture du Sud sont atteints.

Objectif stratégique 3 :

La valeur et les opportunités offertes par les industries culturelles et créatives en faveur du développement durable sont clairement démontrées aux autorités compétentes impliquées dans la planification du développement au niveau national.

Objectif stratégique 4 :

Les inégalités de genre dans les secteurs culturels sont traitées, et une plus grande équité dans l'accès et la participation aux industries culturelles et créatives est démontrée.

Effets escomptés
(4 ans)**Effet escompté 1.1**

La coopération intersectorielle dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques est démontrée.

Effet escompté 1.2

Des processus et des mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques sont renforcés.

Effet escompté 1.3

Le rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles est renforcé.

Effet escompté 2.1

Des mécanismes politiques, promotionnels et de sensibilisation sont mis en place pour améliorer l'accès des biens et services culturels aux marchés local, national et international.

Effet escompté 2.2

Des réseaux et initiatives axés sur la coopération Nord-Sud-Sud, qui soutiennent et facilitent la mobilité des artistes et des professionnels de la culture des pays du Sud sont mis en place.

Effet escompté 3.1

Des nouveaux modèles d'innovation et d'entreprise sont appliqués à la création, la production, la distribution et l'accès à divers biens et services culturels.

Effet escompté 3.2

Les besoins en développement des capacités en lien avec la création, la production et la distribution sont évalués et pris en compte à des degrés appropriés.

Effet escompté 3.3

La participation dans la création, la production et la distribution de biens et services culturels est élargie à des régions et des groupes sociaux qui en étaient auparavant exclus.

Effet escompté 4.1

La représentation des femmes en tant que créatrices et productrices d'expressions culturelles est accrue à travers le renforcement des réseaux professionnels et le développement des capacités.

Effet escompté 4.2

Des mesures politiques et/ou des mécanismes de financement spécifiques pour promouvoir et améliorer l'accès équitable aux biens, services et activités culturels sont adoptés.

Mise en œuvre d'un projet du FIDC

Exemple : Résultats/livrables du projet (qui découlent des activités du projet) tel un atelier sur l'élaboration d'un plan de commercialisation (activité) a été mis en œuvre avec succès (résultats/livrables) et les participants ont ensuite développé et/ou mis en œuvre leurs premiers plans de commercialisation (objectif de projet) comme le nombre de participants ayant développé et/ou mis en œuvre leur propre plan d'action (indicateur)

ANNEXE V

Objectifs de développement durable, Convention de 2005 et FIDC

Résultats et impacts

Le FIDC soutient la mise en œuvre de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi que l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement, par le renforcement des moyens disponibles pour créer, produire et distribuer différents biens et services culturels, ainsi que pour y accéder. Les objectifs du FIDC sont intrinsèquement liés à la Convention de 2005 ainsi qu'à l'Agenda 2030 pour le développement durable.

